



DEC191239DGDS

Décision portant renouvellement des unités mixtes de recherche non contractualisées

Le Président-Directeur général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Décide :

Art. 1. - Sont renouvelées à compter du 1er janvier 2020 les unités mixtes de recherche suivantes, sous réserve de la conclusion de l'avenant aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette

UMR n° 3685

Intitulé : Nanosciences et innovation pour les matériaux, la biomédecine et l'énergie (NIMBE)

Directeur : M. Serge PALACIN, Personnel chercheur des EPIC

Directeur adjoint : M. Philippe DILLMANN, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle principale avec le CNRS : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES

Sections : 14, 11, 13, 15

Durée : 5 ans

Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette

UMR n° 12

Intitulé : Laboratoire Léon Brillouin (LLB)

Directeur : M. Eric ELIOT, Personnel chercheur des EPIC

Directeur adjoint : M. Gregory CHABOUSSANT, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle principale avec le CNRS : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 5, 3, 11, 15, 13

Durée : 5 ans

UMR n° 104

Intitulé : Laboratoire d'étude des microstructures (LEM)

Directeur par intérim : M. Mathieu FEVRE, Maître de recherche

Directeur adjoint par intérim : M. Yann LE BOUAR, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle principale avec le CNRS : OFFICE NATIONAL DES ETUDES ET RECHERCHES AEROSPATIALES

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 5, 15

Durée : 5 ans

UMR n° 3681

Intitulé : Institut de physique théorique (IPhT)

Directeur : M. Francois DAVID, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. François GELIS, Personnel chercheur des EPIC

Etablissement co-tutelle principale avec le CNRS : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES

Section : 2

Durée : 5 ans

Délégation Ile-de-France Meudon

UMR n° 125

Intitulé : Surface du verre et interface (SVI)

Directeur : M. Pierre JOP, Chargé de recherche

Etablissement co-tutelle principale avec le CNRS : SAINT GOBAIN RECHERCHE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 5, 11, 9

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Ile-de-France Meudon

UMR n° 3691

Intitulé : Dynamique cellulaire physiologique et pathologique

Directrice : Mme Sandrine ETIENNE MANNEVILLE, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Jean-Christophe OLIVO-MARIN, Chef de laboratoire

Etablissement co-tutelle principale avec le CNRS : INSTITUT PASTEUR

Sections : 22, 51

Durée : 5 ans

Art. 2. - La nomination du directeur, du directeur adjoint nommés par intérim et mentionnés à l'article 1 prend effet au 1er janvier 2020 pour une durée de 8 mois.

Art. 3. - Le mandat de la directrice, des directeurs, des directeurs adjoints mentionnés à l'article 1 prend effet au 1er janvier 2020 pour la durée de l'unité mixte de recherche.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT